



20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA PROTECTION DES TORTUES MARINES EN GUADELOUPE :

Poursuivons nos efforts !

Concours photos et dessins

Les tortues marines font partie intégrante de notre patrimoine naturel et sont même des ambassadrices de « l'état de santé » de nos écosystèmes marins. En Guadeloupe comme ailleurs, elles ont été fortement exploitées pour leur viande, leur carapace et leurs œufs.

Heureusement, dès 1991, l'archipel guadeloupéen devenait, avant qu'il ne soit trop tard, l'un des premiers départements à prendre des mesures de protection en leur faveur, et une dizaine d'années plus tard, à rédiger et mettre en œuvre un plan de restauration commun aux Antilles françaises.

La Guadeloupe fête donc cette année le 20^{ème} anniversaire de la protection des tortues marines, et souhaite mettre à l'honneur le travail réalisé par toutes les structures membres du Réseau Tortues Marines Guadeloupe et surtout par ses bénévoles.

Dans ce cadre est organisé du 2 au 22 octobre 2011, un concours de photos et dessins ouvert à tous, sur le thème des tortues marines en Guadeloupe.

Les sujets sont libres (protection, espèces, menaces, biologie, sous l'eau ou sur terre). Les participants doivent envoyer leurs contributions à : concours20ans@tortuesmarinesguadeloupe.org.

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques éléments utiles pour participer au concours (dont le règlement).

Merci d'avance pour votre participation !

Le Réseau Tortues Marines Guadeloupe



Merci à tous nos partenaires financiers et techniques :

Partenaires financiers et techniques :



Coordonné par :



Contexte

Historique de la protection



« Comme la mer est extrêmement paisible dans les deux culs-de-sac, et que la mer n'y est pas profonde, on ne saurait croire combien de lamantins, de tortues et tous les autres poissons se plaisent autour des îlets. Il semble que la grande mer s'en épuise pour les remplir ; car je suis très certain que pendant les dix premières années que l'isle a été habitée, on a tiré chaque année plus de trois à quatre mille tortues, un très grand nombre de lamantins, et que l'on en tire encore tous les jours quantité, et il s'en tirera jusqu'à la fin du monde sans les épuiser. » Père Du Tertre (1667-1671).

L'archipel guadeloupéen a la chance d'accueillir, 5 des 7 espèces de tortues marines existant dans le monde, Trois d'entre elles viennent pondre sur nos plages : **la tortue luth, la tortue imbriquée et la tortue verte**, dont les périodes de ponte se succèdent de mars à novembre.

L'ensemble de ces espèces a été fortement exploité depuis l'arrivée des colons en Guadeloupe, et presque exterminé au XXème siècle.

Alors que les premiers chroniqueurs des Antilles françaises (le Père Breton, le Père Du Tertre et le Père Labat) témoignaient de l'abondance des tortues marines au XVIIème siècle, seulement 300 ans plus tard, les constats sont alarmants

« Les chéloniens, ou tortues, subissent dans la zone caraïbe et sous nos yeux un véritable génocide. (...) Le danger de voir disparaître ces animaux est réel et proche à moins que des mesures conservatrices soient prises d'urgence. » Kermarrec (1976).

En 1991¹, l'arrêté de protection des tortues marines entre en vigueur. Il a été la base indispensable pour enrayer la chute drastique des populations et permettre de voir 20 ans plus tard les tortues revenir dans nos eaux et sur nos plages. Il a été renforcé en 2005, faisant des tortues marines, des espèces intégralement protégées sur le territoire national.

Depuis 20 ans, et bien au-delà, les actions de conservation des tortues marines sont menées par un réseau d'acteurs locaux, investis et engagés, regroupés pour la plupart au sein du Réseau Tortues Marines Guadeloupe. Les acteurs sont surtout des bénévoles qui consacrent leur temps libre à la sensibilisation et au suivi des pontes, des professionnels de la pêche qui parlent autour d'eux des enjeux de la protection des tortues marines et essaient de limiter les captures accidentelles, des plongeurs qui font partager leur bonheur d'observer une tortue à leurs clients, des associations qui fédèrent et initient des actions pour l'ensemble de la population, des administrations qui s'engagent et soutiennent les acteurs de terrain.

Depuis ces arrêtés de protection, la situation semble s'être très sensiblement améliorée. En effet, les pêcheurs et les plongeurs témoignent tous de l'importante augmentation des effectifs de tortues marines présents en mer. L'absence de références historiques claires sur les effectifs en ponte ne permet pas de tirer de conclusions nettes pour les femelles en ponte, mais les travaux du Réseau Tortues Marines, s'ils doivent être poursuivis, semblent montrer, si ce n'est une augmentation du nombre de pontes, l'arrêt de leur déclin, au moins sur certains sites.

Les « héros » de ce sauvetage sont donc ceux qui ont consacré de quelques heures à quelques années pour permettre à nos tortues de revenir sur nos territoires.

Merci à eux !

¹ Arrêté du 2 octobre 2011 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guadeloupe. JORF n°269 du 19 novembre 1991

Le Réseau Tortues Marines Guadeloupe (RTMG)



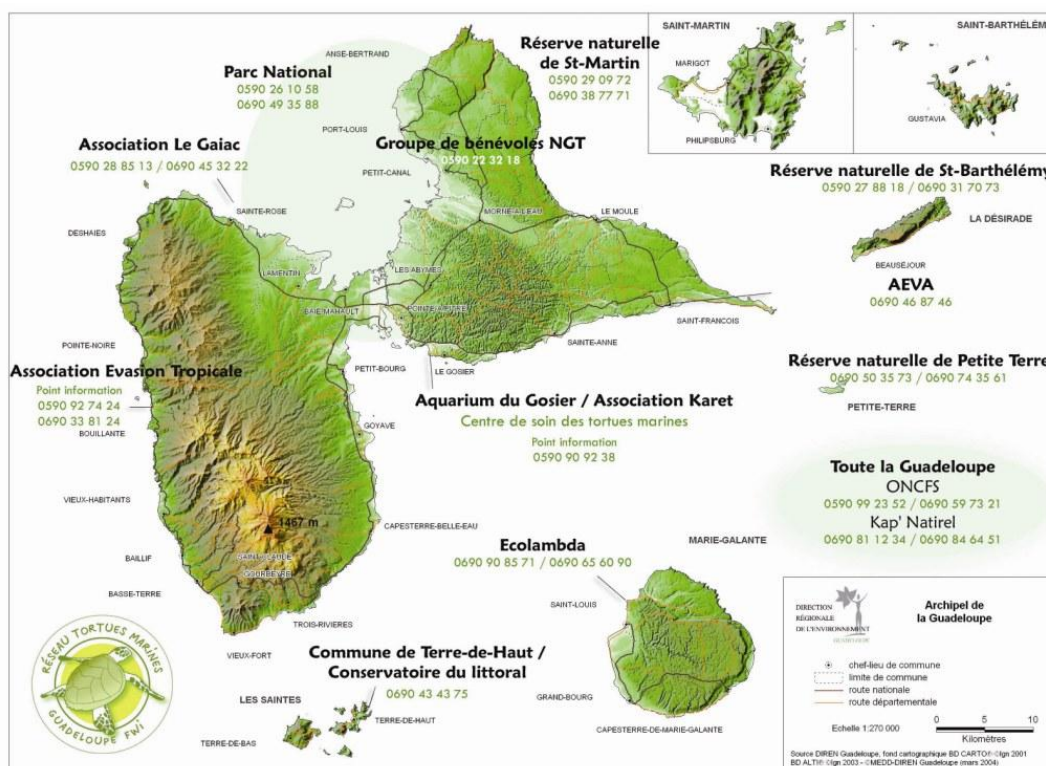
Le Réseau Tortues Marines Guadeloupe a été créé en 1999 à l'initiative de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), sous l'impulsion des associations et bénévoles qui s'intéressaient à la problématique de la conservation des tortues marines, afin de mettre en commun les énergies et les données récoltées.

Il a été animé successivement par l'AEVA (Association d'Etude des Vertébrés des Antilles), l'association Kap Natirel, puis l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) depuis 2009.

Ce réseau compte aujourd'hui 10 associations, qui travaillent en synergie avec les organismes d'état en charge de la protection de la Nature (Parc National, DEAL, réserves naturelles, O.N.F., CDL ...), des différents pouvoirs de police (Douanes, Gendarmeries, O.N.C.F.S., affaires maritimes...) avec l'aide de nombreux bénévoles parmi lesquels des moniteurs de plongée ou des marins-pêcheurs.

Ces 10 associations de protection de la nature et/ou gestionnaires de réserves naturelles sont réparties par secteur :

- **Le Gaïac** en Nord Basse-Terre
- **L'AEVA** en Sud Grande-Terre
- **Evasion Tropicale** en Côte-sous-le-Vent
- **Ecolambda** à Marie-Galante
- **Ti-Tè** à Petite-Terre
- **Karet**, centre de soins des tortues marines à l'Aquarium du Gosier
- **L'école de la mer** à l'Aquarium de la Guadeloupe
- **Kap Natirel** en Nord Grande-Terre, Côte-au-vent et Sud Basse-Terre et aux Saintes
- **Les réserves de St-Martin et St-Barthélemy**



Leurs actions sont multiples et s'insèrent dans le Plan de Restauration des Tortues Marines aux Antilles françaises (PRTMF- plan national) selon en 3 axes principaux :

- l'amélioration des connaissances par les suivis scientifiques et la collecte d'informations
- la limitation des menaces
- l'information et la sensibilisation du grand public, des scolaires et des élus.

Retrouvez tous les acteurs du Réseau Tortues Marines Guadeloupe sur :

www.tortuesmarinesguadeloupe.org/presentation_reseau_membres.html

Le Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises, élaboré par Johan CHEVALIER en 2003², énonce un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sous forme d'objectifs thématiques. Il souligne en particulier l'importance de mettre en place des outils (et des indicateurs) permettant d'étudier la dynamique de population des tortues nidifiant ou s'alimentant en Guadeloupe.

Etudier la dynamique des populations a pour objectif de déterminer leur statut de conservation, c'est à dire un indice de leur « état de santé ».

Ce statut de conservation doit être réévalué régulièrement afin de juger de la pertinence des mesures conservatrices développées et de réagir face à la menace concernée en cas de baisse des effectifs de tortues marines.



Règlement du concours

Article 1 : Objet

Le Réseau Tortues Marines Guadeloupe (RTMG) et les partenaires du programme d'actions « 20^{ème} anniversaire de la protection des tortues marines en Guadeloupe » propose le concours « 20 ans de protection : poursuivons nos efforts » comme vecteur de sensibilisation supplémentaire. La contribution des participants sera valorisée par l'exposition d'une sélection du 9 au 12 novembre à la Médiathèque du Lamentin (journée « tortues marines »), sur le site internet du réseau : www.tortuesmarinesguadeloupe.org et sur celui du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe « www.lesilesdeguadeloupe.com ».

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les sympathisants du RTMG et des partenaires de l'opération qui souhaitent témoigner de leur intérêt et faire connaître leur talent à travers le dessin ou le collage (enfants de 3 à 16 ans) et la photographie (à partir de 16 ans).

Article 3 : Thématique

Les photos auront pour thème **la protection des tortues marines**, qui pourra être exprimée au gré de l'imagination du dessinateur ou du photographe (espèces, menaces, biologie, protection, sous l'eau, sur l'eau...).

Article 4 : Conditions de participation

Pour les dessins et collages, le format est limité au A4. Toutes les techniques sont permises.

Pour les photographies, les candidats au concours doivent être **photo-amateurs** et dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation écrite des personnes identifiées sur la ou les photos présentées et ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : Modalités de participation

Pour participer, il faut envoyer par courrier électronique (concours20ans@tortuesmarinesguadeloupe.org) au maximum 1 dessin (ou collage) ou maximum 3 photos en format JPG.

² Disponible en téléchargement sur : <http://www.tortuesmarinesguadeloupe.org/bibliotheque.html>

Dessins/collages : Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son courriel : **âge**, nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique, le titre de la création (et 2 lignes de légende max.). Trois catégories sont envisagées : 3-6ans, 7-11 ans, 12ans et +.

Photos : Il est demandé d'envoyer la photo dans sa taille originale. Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son courriel : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique, le titre de la photo (et 2 lignes de légende max.) ainsi que l'année et le lieu de la prise de vue.

Evidemment, les photos doivent avoir été prises en Guadeloupe ou Iles du Nord, dans le respect de conditions d'approche acceptables des tortues marines. Ces dernières seront appréciées par le jury.

Article 6 : Réception des photos

La période de réception des photos est limitée dans le temps. Elle s'ouvre le 2 octobre 2011 (date anniversaire de l'arrêté de protection) et s'achèvera le 22 octobre 2011 à minuit.

Article 7 : Critères de sélection

Dessins/collages : Chaque membre du jury sélectionnera ses trois dessins favoris à partir du 24 octobre 2011. 3 gagnants seront désignés dans chaque catégorie, sur la base du maximum de votes.

Photos : Chaque membre du jury sélectionnera ses trois photos préférées à partir du 24 octobre 2011. 3 gagnants minimum seront désignés, sur la base du maximum de votes. Seront notamment pris en compte : le cadrage, la netteté, l'originalité de la composition, mais aussi « l'âme » de la photo.

Article 8 : Lots et récompenses

Il est convenu que ce concours a un objectif essentiellement ludique et médiatique. Les résultats seront communiqués au plus tard le 9 novembre 2011.

Les meilleurs dessins, collages et photos seront exposés à la Médiathèque du Lamentin dans le cadre des journées tortues marines du 9 au 12 novembre 2011 et mis en ligne sur le site «www.tortuesmarinesguadeloupe.org» et «www.lesilesdeguadeloupe.com».

Les gagnants recevront divers lots symboliques offerts par les partenaires de l'opération tels que : t-shirts, DVD, timbres...

Article 9 : Composition du jury

Le jury est composé de 9 membres du comité d'organisation du programme d'actions « 20 ans de protection des tortues marines en Guadeloupe » (financeurs et coordinateurs).

Article 10 : Exclusions

Sont exclus du concours les photos et dessins répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- dépassement de la date limite d'envoi, du format ou manque d'informations requises (cf. article 5).
- droit de regard : les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique du Réseau Tortues Marines Guadeloupe, qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements ou qui ne respecteraient pas le règlement du présent concours.

Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

Article 11 : Droits à l'image

Chaque participant déclarant être l'auteur (ou père/mère/tuteur de) du dessin ou de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise le Réseau Tortues Marines Guadeloupe à exposer son œuvre et la mettre en ligne. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires. **L'éventuelle utilisation dans un autre cadre que celui décrit ci-dessus fera l'objet de la part du RTMG, d'une demande d'autorisation préalable à l'auteur.**

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 13 : Autorisations de publication

Le participant consent à ce que les photos soumises puissent éventuellement être déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos dédiée au concours.

Article 14 : Obligations

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Le présent règlement n'est pas déposé chez un Huissier de Justice (concours dans un cadre associatif) et fait appel à l'engagement moral des participants.

Il est consultable sur le site du RTMG : www.tortuesmarinesguadeloupe.org .

Contacts Programme d'actions « 20 ans de protection » :

Ecole de la Mer

0590 90 92 38

ecolemer@orange.fr

www.ecoledelamerguadeloupe.org

Kap Natirel

0690 84 64 51

Sophie.bedel@tortuesmarinesguadeloupe.org

Eric DELCROIX

Coordinateur du Plan de Restauration des Tortues Marines de Guadeloupe

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

0690 54 28 11/0590 99 23 52

eric.delcroix@oncfs.gouv.fr

www.tortuesmarinesguadeloupe.org

